

L E

Naturaliste Canadien

VOL. XXIII (VOL. III DE LA DEUXIEME SERIE) No 12

Chicoutimi, Decembre 1896

Directeur-Propriétaire : l'abbé V.-A. HUARD

L'ABBE PROVANCHER

[Continué de la page 148]

Eh bien, on trouva le secret de faire tout ce qu'il fallait sans compromettre l'extinction de la dette. Bien plus ! La dette de l'église ne s'en éteignit que plus vite, comme on va le voir.

D'abord—cela se passa le 13 décembre 1863—on décida de baisser le jubé qui existait déjà et d'en construire un autre, au-dessus, pour y loger l'harmonium. Et comme un harmonium ne saurait remplir tout un jubé, on y plaça un certain nombre de bancs. Il se trouva des paroissiens qui ne se laissèrent pas effrayer par la proximité de l'instrument de musique, et qui louèrent ces bancs. La rente de ces locations suffit au bout de cinq années à payer les frais de construction du jubé, et dès lors les revenus de ce jubé, s'ajoutant aux autres recettes de la Fabrique, hâtèrent l'extinction de sa dette. Voilà ce que c'est que de savoir s'y prendre !

Quant à l'harmonium lui-même, il ne tomba pas tout fait du ciel. M. Provancher alla en faire l'achat à Boston, en Massachusetts, et ce fut probablement alors qu'il traversa pour la première fois la ligne qui, toute invisible qu'elle soit, n'en sépare pas moins très profondément le Canada des Etats-Unis. Quelle émotion quand, pour la première fois, on se trouve ainsi en pays étranger, loin de son pays, " assis au bord des flots ! "

Et l'harmonium, comment fut-il payé ? Le curé de Port-neuf fit circuler dans la paroisse des listes de souscription